



# CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

entre l'établissement LYCEE PROFESSIONNEL L'ODYSSEE,  
l'académie de Grenoble et la région Auvergne-Rhône-Alpes

2016 – 2020



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## AUVERGNE – RhôneAlpes\*

\* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

## SOMMAIRE

Préambule .....	2
1 Diagnostic.....	3
1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale.....	3
2/ Points d'appui et d'amélioration .....	3
2 Objectifs stratégiques .....	4
3 Leviers stratégiques.....	5
4 Accompagnement (autorité académique et région) .....	6
5 Durée du contrat.....	7
Annexe : les indicateurs.....	8

## PREAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Auvergne-Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

**Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique** des lycées, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

# 1 DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le lycée, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

## 1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale

Victime de son image, le territoire pontois se présente comme peu attractif et les dynamiques politiques, quelles que soient leur niveau, peinent à le valoriser. Des voies de communication peu pratiques vers le reste de l'Isère (routes de campagne) et des transports collectifs quasi inexistantes. L'absence d'internat ne permet pas de compenser ce handicap. Quand la filière existe sur Bourgoin-Jallieu, c'est-à-dire pour toutes à l'exception du BAC Pro. SN et du CAP IFCA, les élèves hors agglomération pontoise et leur famille ne font apparaître le lycée de Pont De Chérury dans leur demande d'affectation qu'en vœux de repli. La fermeture de l'antenne du CIO de Pont De Chérury à la rentrée prochaine ainsi que celle de Médian, association éducative centrée sur les jeunes seront aussi des données à prendre en compte.

## 2/ Points d'appui et d'amélioration

Un climat scolaire qui s'est très nettement amélioré avec des conséquences importantes sur les conditions de travail de l'ensemble de la communauté scolaire.

Un décrochage scolaire en baisse en lien avec une meilleure sécurisation des parcours qui devrait se traduire à la rentrée 2016 par des classes au complet dans tous les niveaux d'enseignements.

Une progression des taux bruts de réussite aux examens sans pour autant atteindre les taux attendus. Les taux bruts rapportés aux places ouvertes en 2nd et CAP1 sont de meilleurs indicateurs de plus-value puisqu'ils mesurent la capacité d'attraction de l'établissement et de ses filières de formation, sa capacité à garder ses élèves jusqu'au bout de leur formation et sa capacité à les faire réussir aux examens.

Un taux de passage en classe supérieur en hausse constante pour se trouver aujourd'hui à un niveau nettement au-dessus des taux académiques et nationaux. Un taux d'accès de la 2nd au BAC pro en progression constante ainsi que le niveau de valeur ajoutée qui devient positif en 2014.

Un taux d'utilisation d'APB supérieur de 10 à 13 points aux taux académiques 2014 et 2015. 72% des demandeurs obtiennent une proposition d'affectation. Un très fort taux de poursuite d'études. Peu de bacheliers en CDD, davantage en CDI, un grand nombre en CTT. Un taux très faible de bacheliers à la recherche d'un emploi.

## 2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

***L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.***

*Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.*

*En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.*

- **Soutenir l'accrochage scolaire et la prévention du décrochage**  
Conserver les élèves jusqu'à l'issue de leur formation en créant les conditions de leur réussite :
  - créer, mettre en place et évaluer des dispositifs d'aide et d'accompagnement des élèves
  - faire émerger et vivre des thèmes de convergence
  - développer la démarche de projet
  
- **Ancrer l'éducatif, la citoyenneté et la socialisation au cœur de la formation**
  - Favoriser le mieux vivre ensemble en et hors du cours avec les adultes et entre élèves de façon à maintenir un climat scolaire serein et à laisser davantage de place aux apprentissages.
  - Conforter les valeurs de la république en favorisant l'expression des diversités culturelles.
  
- **Développer des parcours de formation de l'établissement**  
Pour tenir compte des caractéristiques du secteur et répondre à ses problématiques (Enclavement de l'agglomération dans le Rhône et isolement du reste de l'Isère, augmentation démographique, demande croissante de poursuite d'études par les élèves de CAP) :
  - Développer la formation en alternance
  - Développer la formation continue via le GRETA nord-Isère ou d'autres organismes de formation.

## 3 LEVIERS STRATEGIQUES

*Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et la Région. Ces politiques sont déclinées selon les champs d'action définis dans la convention cadre du 4 juillet 2014.*

*Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.*

Stratégies établissement :

- Travailler sur l'acceptation des différences (handicap, sexe, religion ...) et l'inclusion scolaire (ULIS pro, PAP, PAI, PPS ...)
- Promouvoir les élèves les plus engagés dans leur parcours scolaire et citoyen
- Inciter les élèves à adopter des habitudes scolaires personnelles propices à la réussite
- Identifier et prendre en charge les élèves présentant des signes de décrochage scolaire
- Susciter, encourager et accompagner l'engagement des parents dans la scolarité et l'éducation de leurs enfants
- Approfondir les dispositifs de liaison avec les collèges et les STS
- Valoriser la voie professionnelle et les formations propres à l'établissement
- Développer les liens école-entreprises.

Stratégies de pilotage :

- Coordonner les dispositifs de la MLDS
- Mieux gérer les affectations par passerelles (Capacités d'accueil et flux LG/LP et CAP/BAC)
- In situ, impliquer l'IEN référent dans la mise en œuvre du contrat, en accompagnement des équipes éducatives en matière de changement des pratiques pédagogiques et didactiques.

## 4 ACCOMPAGNEMENT (AUTORITE ACADEMIQUE ET REGION)

*Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.*

### **Autorité académique**

- L'accompagnement pédagogique de l'établissement est élaboré en s'appuyant sur les éléments d'analyse issus du dialogue de gestion et de performance et des rencontres tripartites en concertation avec l'inspecteur référent, monsieur Didier Villette, inspecteur de l'éducation nationale pour les enseignements techniques.

Pour votre établissement s'est dégagé l'axe suivant :

- Accompagnement par la délégation académique aux enseignements techniques (DAET) pour réfléchir sur de nouvelles offres de formation.
- La dotation globale allouée au LP L'ODYSSEE est fonction des effectifs et de la carte des formations spécifiques de l'établissement.  
Pour l'année scolaire 2016-2017, elle se décline en 652,25 heures poste (HP), 61,25 heures supplémentaires année (HSA) et 15 indemnités pour missions particulières (IMP).  
L'ensemble des moyens ainsi délégués doit permettre de conforter les choix effectués par l'établissement en mobilisant sa marge de manœuvre.

### **Région**

- La région s'engage à accompagner l'établissement dans son objectif d'éducation à la citoyenneté et de socialisation en soutenant le développement d'actions ambitieuses et de qualité au profit des élèves.
- Pour renforcer l'attractivité de l'établissement et améliorer l'orientation des élèves, la Région sera attentive au développement de l'offre de formation et pourra contribuer à la conduite d'actions de rapprochement entre école et entreprise.

## 5 DUREE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir de l'année scolaire qui suit sa signature. Il sera procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le chef d'établissement,

Le Recteur de l'académie  
de Grenoble

Le Président de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes

## ANNEXE : LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible.

Objectif : Soutenir l'accrochage scolaire et la prévention du décrochage

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux de réussite BAC pro tertiaire appliqué à la capacité d'accueil maximale	70.8	80
Taux de réussite BAC pro industriel appliqué à la capacité d'accueil maximale	58.3	70
Taux de réussite CAP appliqué à la capacité d'accueil maximale	83	83

Objectif : Ancrer l'éducatif, la citoyenneté et la socialisation au cœur de la formation

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de parcours citoyens	7	7

Objectif : Développer des parcours de formation de l'établissement

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Nombre de parcours de formations en alternance, mixte ou continue	0	2

*Lorsqu'il ne s'agit pas d'indicateurs existant aux niveaux national ou académique, leur mode de calcul doit être défini précisément.*